TL669

Pour information
B Kahn

PREMIER MINISTRE

PARIS, le 29 juillet 1991

LE CONSEILLER DIPLOMATIQUE

CAB.VI. JT/JR
011665

Monsieur,

La lettre que vous avez adressée à Madame le Premier Ministre, ainsi que la copie de celle que vous aviez envoyée à M. ROCARD, lui sont bien parvenues et elle m'a demandée de vous répondre.

Le Gouvernement français n'accepte pas le fait accompli à Timor Est : entretenant des relations diplomatiques avec Jakarta, la France a, à maintes reprises, pu marquer aux autorités indonésiennes sa vive préoccupation à l'égard de la situation des droits de l'homme dans le territoire.

Par ailleurs, avec ses partenaires de la Communauté, la France a exprimé dans un discours sévère, lors de la dernière session de la Commission des Droits de l'Homme, le 26 février 1991, sa condamnation des arrestations, des mauvais traitements et de la torture qui sont toujours infligés aux habitants du Timor Oriental par les forces indonésiennes.

S'agissant du conflit de souveraineté entre Lisbonne et Jakarta concernant le territoire, la France soutient le processus de médiation engagé par le Secrétaire Général des Nations Unies. Aucune entreprise française n'investit à Timor.

En ce qui concerne, enfin, l'accord signé entre l'Indonésie et l'Australie sur l'exploitation commune de la fosse de Timor, la France considère que cet accord ne préjuge en rien une reconnaissance de souveraineté de l'Indonésie sur la zone concernée car elle a toujours fait l'objet d'une contestation avant même l'invasion indonésienne, entre l'Australie et le Portugal. L'accord signé entre Jakarta et Canberra précise d'ailleurs que cette question est laissée en suspens et les discussions à ce sujet se poursuivent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

J. Timsit

Joëlle TIMSIT

Monsieur le Secrétaire de
l'Association AGIR POUR TIMOR
22 bis, rue Jouvenet
75016 P A R I S